



Une structure unique pour porter la compétence GEMA, à l'échelle du bassin de l'Huisne dans le département de la Sarthe

"Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS) a été créé le 1^{er} Janvier 2020 par fusion des 2 structures historiques, le Syndicat Mixte de la Rivière l'Huisne et le Syndicat Mixte du Bassin du Dué et du Narais.

Après plusieurs mois de travail et de concertation avec les différents Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre de compétence du Syndicat a été prononcé le 2 Juin 2021. Ainsi le Syndicat a intégré deux nouveaux membres : la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe et la Communauté de Communes Maine Soasnois et voit son périmètre de compétence étendu à 41 nouvelles communes.

Le 21 Juin dernier, le nouveau comité syndical m'a réélu à la Présidence du Syndicat et m'a renouvelé sa confiance. Cette nouvelle organisation doit aujourd'hui nous permettre d'améliorer la cohérence des actions en faveur de la préservation de la ressource en eau pour contribuer au retour au bon état des masses d'eau à l'échelle du bassin de l'Huisne dans le département de la Sarthe".

André FROGER
Président du Syndicat

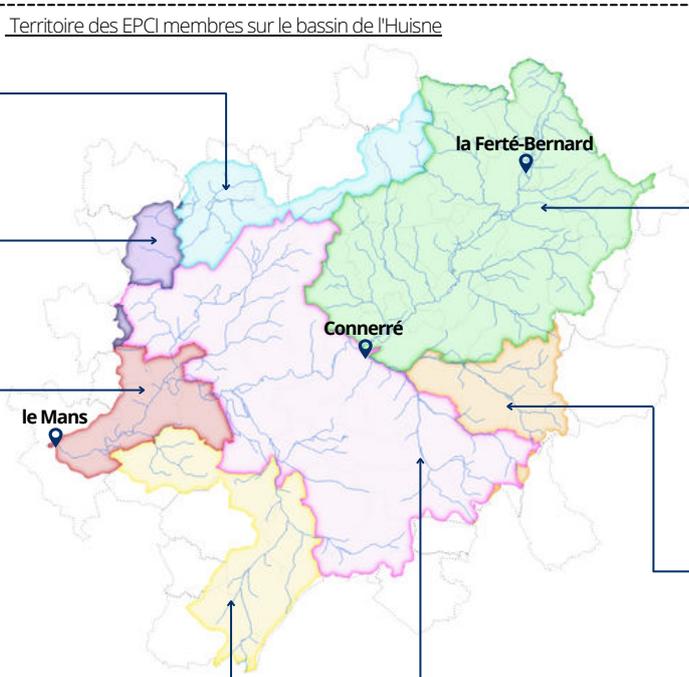
Les membres du Syndicat

- Monsieur FROGER André, **Président**
- Monsieur ODEAU Michel, **1^{er} Vice-Président**
- Monsieur MORTREAU Marcel, **2^{ème} Vice-Président**
- Monsieur LAUDE Jean-Yves, **3^{ème} Vice-Président**



De gauche à droite : ODEAU Michel > MORTREAU Marcel > LAUDE Jean-Yves > FROGER André

- **7** EPCI membres
- **75** communes
- **16** masses d'eau
- **1045** km² de bassin
- **650** km linéaires de rivières



CdC Maine Soasnois

- VOGEL Géraldine *
- CHAMPION Nicolas

CdC Maine Cœur de Sarthe

- BESNIER Alain *
- CHOLLET David

CU Le Mans Métropole

- MORTREAU Marcel *
- POIRIER Christian *
- EL ARRASSE Abdelmajid
- TOUCHE Thierry
- FLEURY Damienne
- BUCHOT Nathalie

CdC du Sud Est du Pays Manceau

- FOURMY Guy *
- HAMET Laurence
- CHAUVEAU Pascal

CdC Pays de l'Huisne Sarthoise

- ODEAU Michel *
- KNITTEL Cécile *
- DESCOMBES Eric
- CIRON Jean-Pierre
- BOURNEUF Régis
- PAPILLON Éric
- CIRON Joël
- BOULARD Pierre

CdC des Vallées de la Bray et de l'Anille

- LEBERT Philippe *
- HUREAU Michel

CdC Le Gesnois Bilurien

- FROGER André *
- LAUDE Jean-Yves *
- COURTABESSIS Alain *
- BOULAY Dany
- LECOMTE Jean Claude
- TRIFAUT Anthony
- VERITE Mickaël
- GUILLET Laurent

* : membres du bureau

Italique : élus suppléants

Le personnel du Syndicat

3 Chargé(e)s de Missions GEMA

- M. BRANDELY Jérôme - *réfèrent secteur amont*
- M^{me} PAU Romane - *réfèrent secteur médian*
- M^{me} BRICOU-CARTEREAU Angéline - *réfèrent secteur aval*



1 Secrétaire en charge des affaires administratives, comptables et ressources humaines

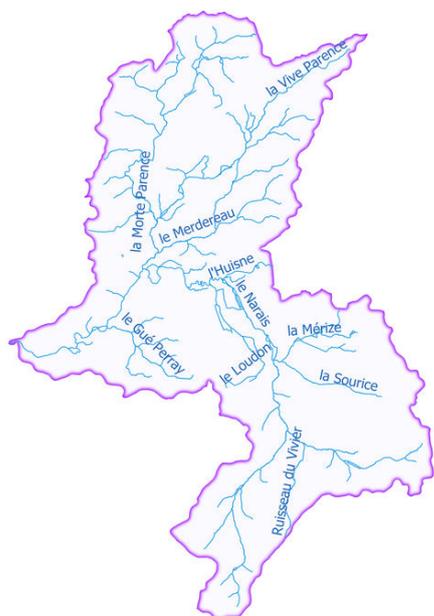
- M^{me} LE BRETON Carole

1 Contrat d'apprentissage au poste de chargé de missions GEMA

- M. BLOT Swann

La répartition territoriale

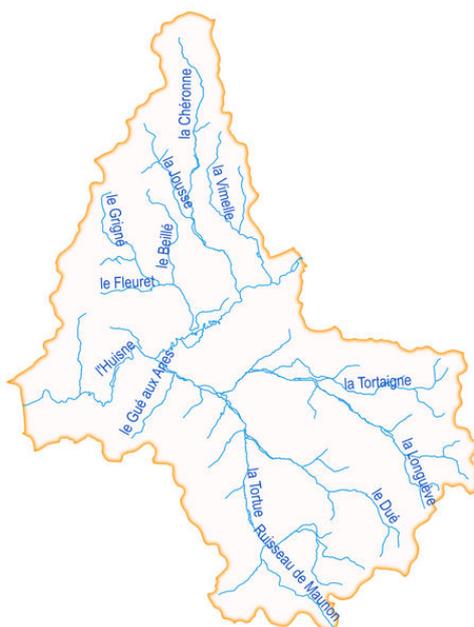
L'équipe salariée est chargée d'assister les membres du Syndicat et elle assure un rôle de conseils sur la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Huisne en Sarthe.



Secteur aval

M^{me} BRICOU-CARTEREAU Angéline

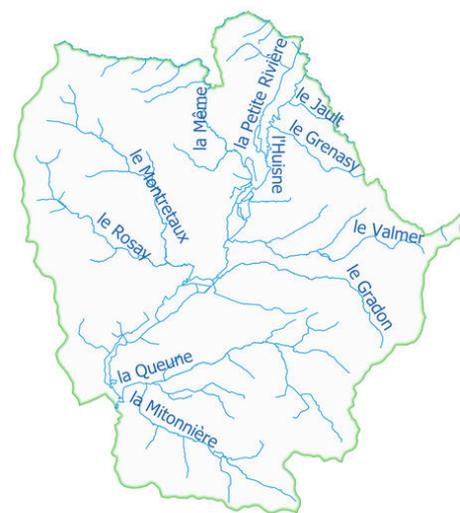
la Vive Parence
le Loudon
le Gué Perray
le Narais
l'Huisne aval



Secteur médian

M^{me} PAU Romane

le Dué
la Chéronne
le Grigné
la Vimelle
l'Huisne médiane



Secteur amont

M. BRANDELY Jérôme

le Montretau
la Queue
le Valmer
le Gradon
la MÈME
l'Huisne amont



QUIZZ

Sur la sécheresse

A)

Oui ou Non ?

Existe-t'il un outil permettant de réglementer l'usage de l'eau d'avril à octobre ?

B)

QCM ?

Quelle structure émet les arrêtés chaque semaine ?

Le Syndicat

La DDT

La DREAL

Pour suivre l'évolution de la sécheresse en Sarthe : <http://www.sarthe.gouv.fr/communiqués-de-presse-a81.html>

Avec le soutien financier de :



Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe

48 Rue de Paris, 72 160 CONNERRE
02 49 54 10 44 - contact@sbvhuisne.org

<https://www.sbvhuisme.org/>

Réponses QUIZZ :

A) Oui, l'arrêté cadre sécheresse en période d'assect et de déficit hydrique.

B) La DDT (Direction Départementale des Territoires) Elle surveille les niveaux d'eau et publie les arrêtés.